



STRASBOURG, le 26/05/2010

REUNION ANNUELLE DES AUTORITES NATIONALES DE PHARMACOPEE DES ETATS MEMBRES DE LA PHARMACOPEE EUROPEENNE

La réunion annuelle des Autorités Nationales de Pharmacopée des États membres de la Pharmacopée Européenne s'est déroulée à Uppsala les 10 et 11 mai 2010. Cette réunion, qui offre une plate-forme unique de discussion et d'échange d'informations entre les secrétariats des Autorités Nationales de Pharmacopée et la Pharmacopée Européenne, était accueillie par l'Agence du médicament suédoise ; 24 des 36 États membres de la Pharmacopée Européenne y étaient représentés.

Les sujets suivants ont notamment été abordés :

- les pistes possibles pour optimiser encore le traitement des commentaires reçus sur les projets de textes publiés dans *Pharmeuropa*, dans lequel interviennent les autorités nationales et la DEQM,
- des questions relatives à la nouvelle version du Guide technique pour l'élaboration des monographies,
- les changements systématiques adoptés pour la 7e Edition de la Pharmacopée Européenne, dont la publication est prévue pour juin 2010, et l'utilisation de clés USB (au lieu de CD-ROM) comme support de la version électronique.

La réunion annuelle a également été l'occasion pour les Autorités Nationales de Pharmacopée d'échanges relatifs aux bonnes pratiques appliquées pour la mesure des performances, la nomination des experts et présidents des groupes chargés d'élaborer les textes de la Pharmacopée Européenne, et les méthodes d'élaboration et de gestion des Formulaires nationaux.

La prochaine réunion des Autorités Nationales de Pharmacopée se déroulera à Séville en mai 2011.

Note à l'intention des rédacteurs. La Pharmacopée européenne et la DEQM (Direction Européenne de la Qualité du Médicament qui, dans le cadre du Conseil de l'Europe, assure notamment le Secrétariat de la Pharmacopée européenne) ont pour mission de protéger et promouvoir la santé publique et la santé animale, à travers l'élaboration de normes définissant la qualité exigée des médicaments à usage humain et vétérinaire. Pour produire l'effet thérapeutique voulu, un médicament doit être sûr, efficace et de bonne qualité. La DEQM œuvre, en étroite collaboration avec ses partenaires européens et internationaux, au renforcement des mesures propres à empêcher l'entrée sur le marché de médicaments de sous-qualité ou de contrefaçon. Les réseaux qu'elle a établis collaborent quotidiennement avec toutes les autorités concernées par la normalisation, la réglementation et le contrôle des médicaments à usage humain et vétérinaire.

De plus amples informations sont disponibles sur le site www.edqm.eu.

Contact: Caroline Larsen Le Tarnec, Division Relations Publiques, DEQM
Tél.: +33 (0) 3 88 41 28 15; E-mail: caroline.letarnec@edqm.eu

Organisation politique créée en 1949, le Conseil de l'Europe œuvre à promouvoir la démocratie et les droits de l'homme à l'échelle du continent, ainsi qu'à développer des réponses communes aux enjeux sociaux, culturels et juridiques auxquels sont confrontés ses 47 états membres.

La Commission européenne de Pharmacopée compte actuellement 37 membres – Allemagne, Autriche, Belgique, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Croatie, Chypre, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Monténégro, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République Tchèque, ex-République yougoslave de Macédoine, Roumanie, Serbie, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse, Turquie, Royaume-Uni, Union Européenne – et 23 observateurs – Organisation mondiale de la Santé (OMS), 6 États membres du Conseil de l'Europe (Albanie, Arménie, Fédération de Russie, Géorgie, Moldavie, Ukraine) et 16 autres États (Algérie, Argentine, Australie, Brésil, Canada, Chine, États-Unis, Israël, Madagascar, Malaisie, Maroc, République de Belarus, République du Kazakhstan, Sénégal, Syrie, Tunisie).